

Le rapport entre les prestations nettes et les impôts doit dans tous les cas rester cohérent et ne pas trop s'écarter de la courbe des niveaux de revenu.

Il est clair que le système canadien d'imposition et de transferts n'est pas conforme à cet objectif. Le problème ne réside pas tant dans le régime fédéral de prestations pour enfants que dans les autres programmes touchés par les prestations fédérales, par l'entremise de la réimposition. En fait, les taux réels d'imposition des familles avec enfants sont tout à fait incohérents. À des niveaux de revenu très bas, et particulièrement pour les assistés sociaux, les taux marginaux d'imposition peuvent être beaucoup plus élevés qu'à certains niveaux de revenu supérieur, dépassant parfois 100 p. 100. Leur courbe peut décliner rapidement pour remonter par la suite. De telles variations découragent non seulement le travail et l'épargne, mais elles sont également contraires à la règle de l'équité des programmes.

Les figures 4:1 et 4:2 illustrent quelques exemples de ces fluctuations incohérentes. L'axe horizontal, dans les deux graphiques, représente le revenu de travail; dans bien des cas cependant, les prestations pour enfants ont sur les taux réels d'imposition le même effet que le revenu de travail. Par exemple, une hausse des allocations familiales ou une baisse des exemptions ou des déductions d'impôt pour enfants ont toutes deux pour effet d'accroître le revenu imposable. Pour l'application des autres programmes sociaux liés au niveau du revenu imposable, les variations de revenu causées par les prestations pour enfants ont le même effet qu'une modification du revenu de travail. Les deux graphiques montrent donc qu'il n'est pas toujours possible de prédire les effets quantitatifs, ni même qualitatifs, d'une modification des prestations pour enfants versées à certaines catégories de familles.

Il est impossible de procéder à une restructuration complète des prestations pour enfants sans tenir compte des autres programmes. Étant donné que l'origine des problèmes est souvent extérieure au régime fédéral des prestations pour enfants, il faut s'attaquer d'abord aux autres programmes. Seul, le gouvernement fédéral ne peut donc pas agir efficacement.